

Tous les internats doivent proposer l'excellence scolaire et éducative afin de favoriser la réussite des élèves qu'ils accueillent, de promouvoir la mixité sociale et scolaire, de lutter contre les inégalités territoriales.

L'admission en Internat de la Réussite est en priorité réservée aux élèves habitant un quartier politique de la ville et/ou boursiers, mais également aux élèves dont les conditions de vie et d'étude nécessitent un hébergement hors du cadre familial.

L'évaluation de l'adhésion de l'élève et ses représentants légaux au projet d'internat est un élément essentiel et doit faire l'objet d'une attention particulière de l'équipe de l'établissement d'origine au moment de la constitution du dossier.

Pour la rentrée 2015, seuls les internats suivants relèvent de commissions départementales et académiques :

- Internat de Sourdon
- Internat Jean Lurçat de Saint-Denis



L'admission à l'internat Jean-Lurçat de St-Denis engage le jeune à adhérer au projet sportif et à suivre en LV2 l'allemand ou l'italien.

Public concerné

Les élèves du CM2 jusqu'au niveau lycée repérés par les équipes éducatives, sous la responsabilité du directeur d'école, du chef d'établissement ou sur demande des représentants légaux en accord avec l'élève.

Liste des places en COLLEGE (hors montée pédagogique)

Collèges		6 ^e		5 ^e		4 ^e		3 ^e	
		Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons
Internats de la réussite	SOURDUN	27	21	2	2	1	3	12	14
	ST DENIS	5	5	2	0	1	1	0	1

Liste des places en LYCEE (places réservées à l'affectation 2015)

Lycées		2 nd e GT	
		Filles	Garçons
Internats de la réussite	SOURDUN	28	22

DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

➤ Information et recensement des élèves :

Avant le
13 Mars

- Les écoles et établissements d'origine informent les élèves de la procédure, recensent les élèves intéressés et leur transmettent le dossier de candidature.

➤ Transmission aux directions académiques des services de l'éducation nationale

Avant le
26 Mars
dernier
délai

- Les écoles et établissements d'origine envoient les dossiers de candidatures aux services de scolarité des DASEN du département d'origine de scolarisation pour saisie. Si l'élève a formulé des vœux sur plusieurs départements, les établissements d'origine envoient une copie du dossier aux services de scolarité des DASEN du département concerné par chaque vœu.
- L'ensemble du dossier doit être visé par le chef d'établissement d'origine et par l'assistante sociale.
- La fiche sociale confidentielle doit être transmise à la conseillère technique départementale du 1^{er} vœu.

➤ Admission

A partir du
30 Mars

- Les **commissions départementales** préparatoires à la commission académique étudieront les vœux 1 des élèves sollicitant une admission sur leur département.

Le 05 Mai
de 14h à
18h

- Les **commissions départementales** (77 et 93) se tiendront **le 05 mai de 14h à 17h** au rectorat de Créteil pour l'étude des vœux 2 et 3 des élèves et seront immédiatement suivies par la **commission académique de validation** qui se tiendra **le 05 mai à 17h30**.

➤ Réception et communication des avis

A partir du
05 Mai

- Les écoles et établissements d'origine recevront les avis émis par la commission académique.
- Les représentants légaux des élèves seront avisés de la décision de la commission académique par les services départementaux des établissements d'accueil.
- Ces informations doivent permettre aux élèves de 3^e d'intégrer l'avis donné par la commission dans la formulation de leur projet d'orientation. Les établissements reprendront le dialogue avec l'élève et ses représentants légaux pour ceux n'ayant pas été retenus lors de ces commissions.

➤ Saisie sur Affelnet 3^e

Du 11 Mai
au 02 Juin

- Sur l'internat de la réussite de Sourduin : les chefs d'établissement saisiront **obligatoirement le vœu de recensement correspondant** (le code vœu sera transmis lors de la diffusion du catalogue des vœux). **Ces élèves ne pourront pas formuler d'autres vœux.**



Il n'y a pas de code spécifique « vœu internat ».

- Les élèves n'ayant pas obtenu d'avis favorable, lors de la commission académique de validation, devront formuler des vœux indépendamment de ce dispositif.

Prise en compte de l'avis dans Affelnet

La notification d'affectation sera transmise lors du résultat du tour AFFELNET prévu le 22 juin 2015.